

Bureau du commissaire au renseignement

Rapport financier trimestriel  
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023

## Table des matières

1. Introduction .....	1
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs.....	2
3. Risques et incertitudes.....	4
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes .....	4
5. Approbation des cadres supérieurs.....	5
Annexe A – État des autorisations (non vérifié).....	6
Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié).....	7

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023**

**Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

**1. Introduction**

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Le Bureau du commissaire au renseignement (BCR) est un organisme de surveillance indépendant. Le mandat de Commissaire au renseignement (CR) est défini dans la *Loi sur le commissaire au renseignement*. Le rôle du CR est d'approuver, ou non, certaines activités liées à la sécurité nationale et au renseignement que le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) ou le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) souhaitent mener. Ces activités peuvent enfreindre la législation canadienne ou porter atteinte à la vie privée de Canadiens ou de personnes se trouvant au Canada. Pour mener ces activités, le CST et le SCRS doivent d'abord obtenir l'autorisation écrite de leurs ministres respectifs ou, dans certains cas, du directeur du SCRS. Le CR examine ensuite l'autorisation du ministre concerné ou du directeur afin de déterminer si les conclusions qu'elle contient sont raisonnables. Ce n'est qu'avec l'approbation du CR que les activités peuvent avoir lieu.

De plus amples renseignements sur le BCR figurent sur le [site Web du Bureau](#).

**Méthode de présentation du rapport**

Le présent rapport trimestriel a été établi par la direction selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint comprend les autorisations de dépenses du Bureau du commissaire au renseignement telles qu'elles sont approuvées dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2023-2024 ainsi que dans les crédits centraux reçus du Conseil du Trésor. Le présent rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023**

Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le BCR utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

**2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

La présente section donne les faits saillants des résultats financiers pour le trimestre qui s'est terminé le 30 septembre 2023, ainsi qu'une explication des écarts par rapport à la même période de l'exercice précédent, lorsque le seuil d'importance relative dépasse 5 000 \$ pour les dépenses de programme et les crédits législatifs.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs (en milliers de dollars)

	2022-2023 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2024	2021-2022 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2023	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au T2 de 2023-2024 (30 sept 2023)	Dépenses cumulatives au T2 de 2022-2023 (30 sept 2022)	Écart entre les dépenses cumulatives
Crédit 1 Dépenses de programme	2 502	2 487	15	1 054	1 103	(49)
Autorisations législatives	171	167	4	86	83	3
Total	2 673	2 654	19	1 140	1 186	(46)

	2023-2024 Dépenses du T2	2022-2023 Dépenses du T2	Écart entre les dépenses du T2 de 2023-2024 et celles du T2 de 2022-2023
Crédit 1 Dépenses de programme	448	567	(119)
Autorisations législatives	43	42	1
Total	491	609	(118)

**État des autorisations**

À la fin du deuxième trimestre, le 30 septembre 2023, le BCR a reçu l'ensemble de ses autorisations votées et législatives, soit 2 555 000 \$, en plus du report de son budget de fonctionnement, qui représentait 118 000 \$.. Les autorisations budgétaires totalisaient 2 673 000 \$.

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023**

À la fin du deuxième trimestre, le 30 septembre 2022, le BCR avait également reçu le report de son budget de fonctionnement, soit 118 000 \$, ce qui faisait passer ses autorisations budgétaires à 2 654 000 \$.

L'augmentation de 19 000 \$ des autorisations budgétaires par rapport à l'exercice précédent découle du rajustement des salaires et des régimes d'avantages sociaux des employés en fonction des conventions collectives signées dans l'administration publique centrale au début de l'exercice 2023–2024.

**État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant**

Au 30 septembre 2023, les dépenses cumulatives jusqu'à ce jour avaient diminué de 46 000 \$ (4 %) par rapport à la même période de l'exercice précédent :

- les dépenses liées au crédit 1 avaient diminué de 49 000 \$;
- les paiements législatifs avaient augmenté de 3 000 \$.

Quant au trimestre d'exercice clos le 30 septembre 2023, les dépenses budgétaires ont diminué de 118 000 \$ (19 %) par rapport à la même période de l'exercice précédent :

- les dépenses liées au crédit 1 avaient diminué de 119 000 \$;
- les paiements législatifs avaient augmenté de 1 000 \$.

Le tableau ci-dessous donne une explication de ces changements, par article courant.

Article courant	Changements aux dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2023-2024 et celles de 2022-2023 (du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre)	Écart entre les dépenses du T2 de 2023-2024 et celles du T2 de 2022-2023 (du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre)
Crédit 1 : Dépenses du programme (en milliers de dollars)			
1 Personnel	L'augmentation des coûts cumulatifs est principalement due au fait que les coûts de personnel étaient inférieurs à ceux qui avaient été enregistrés à l'exercice précédent, en raison d'une facturation tardive au premier trimestre de la part d'autres organismes gouvernementaux pour les employés embauchés par le BCR en 2021-2022. L'écart négatif au deuxième trimestre découle principalement du fait que le BCR n'a pas récupéré, avant la fin de	56	(33)

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023**

	l'exercice, les coûts salariaux des détachés en 2022-2023.		
4 Services professionnels	L'écart entre les dépenses cumulatives résulte principalement de la diminution du coût des communications sécurisées et des services de gestion financière.	(14)	0
6 Réparation et entretien	À ce jour, il n'y a pas eu de dépenses de réparation et d'entretien en 2023-2024. En 2022-2023, des frais de réparation et d'entretien avaient été engagés au cours du deuxième trimestre pour des mises à niveau et des améliorations sur le plan de la sécurité et des bureaux.	(73)	(73)
Autres (Transports et communications, renseignements, locations, matériel et fournitures)	L'écart pour l'élément « Autres » est principalement dû au paiement anticipé, au cours de l'exercice 2022-2023, de services d'accès aux données qui seraient utilisés en 2023-2024. Les écarts observés pour les autres articles courants ne dépassent pas le seuil d'importance relative.	(18)	(13)
Total partiel du crédit 1		(49)	(119)
Dépenses législatives			
1 Personnel: employée		3	1
benefit contributions			
Total		(46)	(118)

### 3. Risques et incertitudes

Le BCR continuera de faire preuve de prudence dans la gestion de ses ressources afin que les examens quasi judiciaires indépendants des conclusions sur lesquelles reposent certaines des autorisations et déterminations des ministres puissent continuer à être effectués efficacement et dans les délais prévus par la loi.

### 4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changements significatifs en ce qui a trait aux opérations, au personnel et aux programmes.

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023**

**5. Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

Version originale signée par

---

L'honorable Simon Noël, C.R.  
Commissaire au renseignement

Ottawa (Canada)  
Le 21 novembre 2023

Version originale signée par

---

Justin Dubois  
Dirigeant principal des finances

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023**

**Annexe A – État des autorisations (non vérifié)**

(en milliers de dollars)	<b>Exercice 2023-2024</b>			<b>Exercice 2022-2023</b>		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2023	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses du programme	2 502	448	1 054	2 487	567	1 103
Autorisations législatives – Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	171	43	86	167	42	83
<b>Total des autorisations</b>	<b>2 673</b>	<b>491</b>	<b>1 140</b>	<b>2 654</b>	<b>609</b>	<b>1 186</b>



**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023**

**Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)**

(en milliers de dollars)

	<b>Exercice 2023-2024</b>		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses</b>			
Personnel	1 298	281	586
Transports et communications	27	2	5
Renseignements	30	6	9
Services professionnels et spéciaux	853	55	391
Location	320	147	147
Réparation et entretien	100	0	0
Services publics, matériel et fournitures	25	0	2
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	20	0	0
Autres subventions et paiements	0	0	0
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>2 673</b>	<b>491</b>	<b>1 140</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>2 673</b>	<b>491</b>	<b>1 140</b>

	<b>Exercice 2022-2023</b>		
	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	1 279	313	527
	27	4	7
	30	9	11
	848	55	405
	311	147	149
	114	73	73
	23	8	14
	0	0	0
	22	0	0
	0	0	0
	<b>2 654</b>	<b>609</b>	<b>1 186</b>
	<b>2 654</b>	<b>609</b>	<b>1 186</b>